



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
EURO-MÉDITERRANÉENNE



Rabat, 21 novembre 2005

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE
ADRESSÉE AU
SOMMET DU 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), réunie en séance plénière à Rabat, au Maroc, les 20 et 21 novembre 2005, proclame son ferme engagement de contribuer à la poursuite des objectifs du Processus de Barcelone, qui fête son dixième anniversaire.

L'APEM considère cette année comme une occasion d'évaluer la décennie écoulée et de fixer les orientations de la suivante. L'APEM réaffirme son soutien à ce processus en jouant un rôle toujours plus fort dans le rapprochement des citoyens des deux rives de la Méditerranée et en cherchant à adapter le projet à leurs besoins et aspirations.

Les citoyens de la région euro-méditerranéenne sont préoccupés par le fait que le droit à la paix, à la démocratie, à la sécurité, à la prospérité économique et au progrès social soit hors de la portée de beaucoup d'entre eux. En dépit des efforts réalisés au cours de la précédente décennie, le fossé économique et social entre les deux rives de la Méditerranée s'est encore élargi. La priorité consiste à présent à le combler, pour éviter une fracture permanente.

Le dialogue parlementaire euro-méditerranéen constitue un puissant instrument du Processus de Barcelone, susceptible de contribuer efficacement, en apportant une valeur ajoutée à la diplomatie gouvernementale ou multilatérale classique, à promouvoir la compréhension et la coopération mutuelles face aux défis actuels.

L'APEM invite donc le Sommet euro-méditerranéen de Barcelone des 27 et 28 novembre 2005 à lancer les politiques nécessaires pour:

1. créer le cadre réglementaire nécessaire pour promouvoir la croissance économique et attirer davantage d'investissements étrangers directs dans la région; soutenir les efforts de tous les partenaires euro-méditerranéens en vue d'améliorer l'éducation fondée sur la connaissance, ainsi que la formation professionnelle et l'accès aux technologies nouvelles et, par là, donner de meilleures perspectives d'emploi aux jeunes;
2. soutenir les réformes économiques en profondeur et l'élimination des barrières qu'il importe de réaliser pour parvenir à une zone euro-méditerranéenne de libre-échange d'ici l'année 2010;
3. apporter un dynamisme et un espoir nouveaux au processus de paix au Proche-Orient, en renforçant le dialogue parlementaire au sein du partenariat euro-méditerranéen et en associant dans une plus large mesure la société civile dans l'ensemble de la région, afin de réunir les parties concernées;
4. promouvoir la démocratie parlementaire, renforcer le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, ainsi que des autres obligations découlant du droit international, en particulier celles qui résultent des conventions régionales et internationales auxquelles tous les partenaires euro-méditerranéens sont parties;
5. promouvoir fermement les droits des femmes et permettre leur participation à la vie sociale, économique et politique; l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie de la bonne gouvernance;
6. construire, au sein de la société, les capacités nécessaires pour réagir efficacement aux menaces sanitaires et aux catastrophes naturelles environnementales, promouvoir des

systèmes d'alerte rapide, ainsi que les meilleures pratiques et la bonne gouvernance au sein de l'administration aux niveaux national et local;

7. renforcer leur rôle dans la lutte contre le terrorisme par la coopération policière et judiciaire euro-méditerranéenne, tout en protégeant les libertés civiles; soutenir la mise en œuvre effective du code de conduite adopté pour la lutte contre le terrorisme;
8. promouvoir une culture de la tolérance, en soutenant des mesures en matière d'éducation, en isolant les comportements radicaux et en promouvant le rejet social de toute incitation à la violence;
9. mobiliser tous les acteurs sociaux, économiques et politiques pour lutter contre le racisme et la xénophobie (y compris l'antisémitisme et l'islamophobie) et faire fond sur un patrimoine culturel commun et sur le respect de la diversité, pour déboucher sur une véritable alliance des civilisations; soutenir le projet d'alliance des civilisations des Nations Unies et les activités de la fondation Anna Lindh, en particulier dans le domaine de l'éducation et dans la lutte contre la propagation des perceptions fausses et des stéréotypes sur les peuples dans les médias sur les deux rives de la méditerranée;
10. promouvoir une coopération renforcée dans le domaine des migrations, par des politiques d'intégration appropriées, qui veillent à ce que les droits et libertés des immigrants résidant légalement dans l'UE soient dûment respectés et à ce que ces derniers respectent à leur tour dûment les obligations incombant aux citoyens de la société qui les accueille et les valeurs partagées de cette société.

L'APEM demande que des ressources financières suffisantes soient dégagées dans le cadre des nouvelles perspectives financières pour poursuivre ces objectifs, qui sont exposés plus en détail dans les recommandations des trois commissions adoptées par cette Assemblée.

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, en tant qu'institution parlementaire du Processus de Barcelone, exprime sa volonté et sa détermination de poursuivre ses efforts et son engagement, en travaillant en coordination toujours plus étroite avec les organes exécutifs participant au Processus de Barcelone (la Conférence ministérielle, le Comité des hauts fonctionnaires et le Comité Euromed), afin d'atteindre ces objectifs communs et d'obtenir l'adhésion des peuples du bassin euro-méditerranéen.